

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Alimentation animale : Coop de France demande une prise en compte de l'augmentation des coûts de production dans les prix de vente**

La hausse des prix des matières premières entrant dans l'alimentation animale a provoqué une forte augmentation des coûts de revient pour les éleveurs. Coop de France appelle à une prise en compte de cette rupture de l'équilibre économique pour que, conformément aux engagements pris lors des États généraux de l'alimentation, l'augmentation des coûts de production soit prise en compte dans les prix de vente.

Amorcée il y a quelques mois, la hausse du prix des matières premières pour l'alimentation animale s'est brutalement confirmée le mois dernier (+35,5% en blé entre août 2017 et août 2018, +30% pour les tourteaux de colza et tournesol, +14,2% en maïs). Sur la même période, le panier de matières premières pour l'alimentation animale (indice IPAA) a ainsi augmenté de 24%. Ces hausses entraînent un accroissement des coûts de production des filières animales, en particulier dans les secteurs porcin, cunicole et avicole. Cette situation est directement liée à un recul de la production de blé en France et à l'international dans un contexte de stocks en baisse.

Le coût de l'alimentation constituant les deux tiers du prix de revient en élevage de porc et de volaille, ces hausses doivent être répercutées de manière à permettre l'équilibre économique de la filière.

Afin de ne pas revivre une situation de crise économique dans les élevages et les entreprises, et en application de la « *Charte d'engagement pour une relance de la création de valeur et pour son équitable répartition au sein des filières agroalimentaires françaises* », signée en 2017 par tous les opérateurs, Coop de France appelle à l'ouverture de renégociations commerciales avec la distribution pour prendre en compte cette évolution du marché.

« *Cette hausse des matières premières dans l'alimentation animale est l'occasion de mettre en œuvre les engagements pris par les acteurs économiques lors des États généraux de l'alimentation. Il en va du revenu de nos éleveurs et du maintien des filières concernées dans nos territoires* » déclare Michel Prugue, Président de Coop de France.

**Contact presse :**

CICOMMUNICATION

Victoria BOUTELOUP / Camille BRUNET / Cécile GAYRARD

Tél. 01 47 23 90 48

[cicom@cicommunication.com](mailto:cicom@cicommunication.com)

**Coop de France en bref :**

*Président : Michel Prugue*

*Directrice Générale : Valérie Ohannessian*

*Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.*

*La Coopération agricole en chiffres :*

- 2 500 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- $\frac{3}{4}$  des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 93 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.